



**COMMUNE
DE SALVAGNAC**

81630 SALVAGNAC

Tél. 05.63.33.50.18

Fax. 05.63.33.57.73

Courriel: mairie.salvagnac@wanadoo.fr

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 JUIN 2016

L'an deux mille seize, jeudi 30 juin à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la commune de SALVAGNAC proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014 se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire conformément aux art. L121-10 et L 122.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : M. MIRAMOND Bernard, M. LECOMTE Olivier, Mme LAGARRIGUE Christel, M. BALARAN Roland, Mme BRUNWASSER Mireille, M. VILLARET Bernard, Mme ADDED Régine, M. GERAUD Yves, Mme MASSAT-PETER Frédérique, M. SEGUIGNES Yannick, M. RAYMOND Yves, Mme PRADIER Antoinette, M. BOULZE Bernard

A donné procuration : Mme HUAN-JAUSSAUD Marie à Mme M. Brunwasser, Mme GERMA-LOUBET Candie à M. B. Miramond

Secrétaires de séance : Mme MASSAT-PETER Frédérique, M. VILLARET Bernard,

A) ORDRE DU JOUR :

M. le Maire demande l'approbation du compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal du 7 avril 2016 :

Approuvé à l'unanimité

DÉLIBÉRATIONS :

1) Répartition de l'enveloppe « subventions 2016 »

La commission Vie Associative a travaillé sur les demandes de subventions 2016 en s'appuyant sur le budget alloué (18 000 euros), identique à celui de 2015. Elle nous propose une diminution de 100 euros sur les grandes associations et de 50 euros sur les plus petites de manière à conserver une somme disponible en cas de demande exceptionnelle en cours d'année.

Dans le cadre de la compétence école et sports, la communauté de commune (CC) a accepté la prise en charge d'un professeur de musique pour l'association Vox Musica et d'un intervenant en Basket qui interviendront également sur les NAPs (Activités périscolaires)

***Bibliothèque** : cette compétence devra être transférée à la prochaine Communauté des Communes du Tarn Ouest. M. le maire propose en prévision de ce transfert d'intégrer le fonctionnement et les dépenses de la bibliothèque dans le budget communal en tant que délégation de service public, façon de consolider la volonté municipale de conserver notre bibliothèque sur Salvagnac. M. B. Villaret demande qu'une subvention soit

conservée pour l'Association qui gère bénévolement ce service et ce afin d'en faciliter la gestion courante. M. B. Miramond propose de créer une ligne budgétaire « bibliothèque » sur le budget municipal.

Il serait intéressant de faire de même pour l'association Vox Musica avec le projet de créer une école de musique.

M. Y. Raymond propose de discuter le budget bibliothèque avec les membres de l'association. M. B. Villaret demande que le Maire rencontre la Présidente de l'Association Culturelle afin d'éviter tout malentendu auprès des bénévoles.

Mme M. Brunwasser pense que c'est une réflexion que la commission peut mener.

M. Y. Séguignes ajoute que les écoles de musique sont gérées par le département. La mairie pourra toujours la subventionner.

Mme R. Added indique que les frais de l'Association Culturelle s'élèvent à 250 euros

Tableau des subventions : Préparation réunion subventions associations

Associations	Sollicitée en 2016	Votée	Commentaires
Pompiers	500	450	Manque bilan
Je dis loisirs	150	150	
AMIS	500	450	
Places en Fête	3000	2400	
Lumen & Co	1500	300+500	
Vox Musica	3000	2000	
ELANS	600	400	
Basket	1200	1000	Manque bilan financier
Foot	1900	1800	
Pétanque	800	750	
Comité des fêtes	4600	4500	
Coop école	750	700	

Association culturelle Salvagnacoise (bibliothèque)	1100	250	+ 650 sur le budget communal
Auto cross	1500+1000	900+900	Travaux de mise en sécurité du terrain
Culture et tourisme			Pour l'action Art en Pays Salvagnacois sur le budget Fêtes et cérémonies devis de 900€
Prévention routière		50	
Association rabastinoise pour l'accueil des réfugiés			Pas de subvention mais une allocation de 200€ du CCAS

***Auto-cross :** L'association s'engage à payer la moitié des frais de bornage pour le terrain soit 1313 euros. La sécurité du circuit est une priorité.

Association Culture et Tourisme : La mairie ne donne pas de subvention pour l'exposition d'Annette Cunnac organisée par l'association C&T dans le cadre de l'Art en Pays Salvagnacois. Les dépenses seront payées sur facture par la mairie sur le budget Fêtes et Cérémonies. Le prévisionnel s'élève à 900 euros.

Resto du Cœur : la mairie a fourni un nouveau local (ancien vestiaire du Foot) et le matériel de peinture qui a été effectuée par les bénévoles. La mairie participe également par le paiement des charges du bâtiment.

ASAD : la mairie prête un local pour la permanence de l'association d'aide à domicile tous les mercredi matins

TOTAL des SUBVENTIONS : 17500 euros. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal

M. Y. Raymond demande que l'on rappelle les règles de bien vivre aux responsables d'association (économie d'énergie)

M. R. Balaran évoque une nouvelle fois la problématique du billard qui coûte cher en électricité, et demande de convoquer les responsables de l'association pour en parler.

Aide aux Réfugiés

Une association caritative s'est créée sur le Rabastinois pour venir en aide aux réfugiés. La mairie de Salvagnac s'était proposée pour l'accueil d'une famille sans que la préfecture donne suite. L'association de Rabastens vient de loger 5 kurdes. Les communes environnantes participent par l'intermédiaire de leur CCAS. Le CCAS de Salvagnac leur fait un don de 200 euros pour les dépenses de la vie courante. Ils sont actuellement en train de faire leur dossier de régularisation, doivent pour cela se déplacer sur Paris. Ils n'ont pas le droit de travailler. Le projet actuel est de leur faciliter les contacts avec les associations.

Accord à l'unanimité pour transférer 200 euros au CCAS en vue de ce don.

2) Modification des statuts du SDET (syndicat départemental d'énergie du Tarn)

M. le maire nous fait passer les statuts. Mme M. Brunwasser demande que les documents soient remis quelques jours avant le Conseil afin d'avoir le temps de les étudier. M. B.

Miramond est d'accord. Il précise que l'adhésion au SDET est intéressante pour la commune car elle permet la prise en charge de l'activité Éclairage Public sous forme de mutualisation des frais.

Accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

3) Fusion des communautés de Communes prévue par le SDCI

Le projet de fusion des trois communautés de communes (Tarn et Dadou, Pays Rabastinois et Vère-Grésigne Pays Salvagnacois) a été présenté par le préfet en mars dernier. La municipalité avait rejeté ce projet, et appuyé la proposition d'une fusion avec les communes du gaillacois après scission de Tarn et Dadou. La Commission n'avait pas accédé à cette demande et le projet préfectoral est donc définitif. Les municipalités ont jusqu'au 30 juin pour faire connaître leur avis, à défaut cet avis sera considéré comme favorable.

Après de longues discussions le conseil municipal reste partagé en plusieurs positions

*M. Brunwasser et Y. Séguignes s'opposent au projet préfectoral associé au Pacte de Gouvernance et à la Charte Fondatrice qui n'établissent pas une réelle démocratie.

*B. Miramond déclare qu'il faut faire une analyse séparée des documents et qu'il était favorable à un regroupement de notre CC avec les communes du Gaillacois.

*B. Villaret rappelle sa position lors du précédent débat : il est favorable à la fusion des trois Communautés de Communes dans le périmètre proposé pour une mutualisation plus efficace des moyens et des personnes, mais considère que l'organisation en syndicat de communes, donc la mise en place d'un système de gestion par les maires (suffrage indirect), entraînera une désignation de bureau basé sur l'équilibrage politique et l'importance des communes et non sur les compétences nécessaires à certains postes de responsabilité. Il reconnaît que rien ne peut être changé car établi par la loi, mais il reste partisan d'une organisation démocratique élue au suffrage direct. Il doute de l'efficacité des commissions ou comités. L'organisation en trois pôles ne peut se justifier que dans une phase transitoire.

*Y. Raymond déclare qu'après avoir participé à des réunions préparatoires, il est persuadé du bon fonctionnement du système.

M. le Maire indique plusieurs scénarios pour répondre à la demande préfectorale et les soumet au vote.

- Rejet du projet. 5 voix
- Acceptation du projet 1 voix
- ne pas donner d'avis au préfet : 0 voix
- Refus de donner un avis en précisant que la définition du projet a été prise sans tenir compte de l'expression démocratique: 8 voix
- Abstention : 1 voix

La municipalité exprimera donc sa réprobation de la décision prise à la majorité de 8 voix.

4) Nouveaux horaires « rentrée scolaire 2016/2017 »

Suite à acceptation par l'Education Nationale de la modification des NAPs (regroupement des activités sur deux après-midi), les horaires scolaires sont modifiés dès la prochaine rentrée :

- lundi et jeudi : 9h-12h / 13h30-16h15 / pas de NAP
- mardi et vendredi : 9h-12h / 13h30-15h15 / NAP de 15h15 à 16h15

A la demande des enseignants, les enfants seront réveillés de la sieste à 15h

Le SDIS (pompiers) assurera une initiation aux gestes de premier secours pendant les NAP pour les CM1 et les CM2.

Mme C. Lagarrigue demande que 2 heures soient rajoutées à une employée en CAE pour assurer les accompagnements sur les NAP. Dans le cadre du contrat, cette employée a également fait une demande de formation permis de conduire. La participation de l'employeur est évaluée à 500 euros. Le Conseil Municipal approuve cette demande à l'unanimité.

Le conseil municipal participe au cadeau de départ à la retraite de M. Menge, directeur de l'école de Salvagnac depuis 15 ans. Il lui sera remis lors de la fête de l'école. Il est également invité pour le repas du 14 juillet et recevra la médaille d'honneur de la Mairie. Le conseil municipal souhaite la bienvenue à la nouvelle directrice, Mme Émilie Graisset.

5) Voirie-Panneaux de signalisation

M. R. Balaran nous informe que les chemins de la Borie, des Camalets, de la Garde, de Ferruc, du Batut, de la Rosière, de la Giroune, des Bragards, des Buffels et la voie communale 19 ont été goudronnés.

Il signale un carrefour dangereux chemin de St Pierre : mise en place prévu d'un « céder le passage ».

Idem au croisement de la RD 2 et RD19 : signaler.

Carrefour de Margat : mettre un « céder le passage ».

Réunion prévue le 11 juillet pour la réfection de la départementale traversée du village.

Le dépositaire et l'ossuaire seront terminés dans une semaine, le columbarium en septembre.

6) Assainissement :

Les travaux de relevage du versant Sud seront financés par l'agence Adour Garonne à hauteur de 34000 euros pour un total de 75600 euros.

Il faut faire une demande de subvention au département. Accepté à l'unanimité du Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES :

_ La proposition est faite de tenir un stand de la mairie au forum des Associations.

_ Le siège social de la CC est transféré au 2 Allées Jean-Jaurès. L'Office de Tourisme installé à la même adresse ouvrira le 1 juillet. Le syndicat mixte Tescou Tescounet sera au 2° étage. Au sous-sol, local de la petite enfance et des assistantes maternelles.

La compétence urbanisme siège dans les bureaux de la CC : les documents d'urbanisme sont toujours instruits localement pour le pays salvagnacois.

_ La guinguette n'a toujours pas trouvé de gérant

_ Travaux place de la Victoire : La CAUE présente un projet intéressant avec une mise en valeur du patrimoine et une réorganisation globale de la place et du passage vers rue du Docteur Gary.

_ Proposition d'attribuer le nom de Place Raymond VII sur la placette située devant le château côté allées Jean-Jaurès. Accepté à l'unanimité

_ M. le maire annonce le départ de notre secrétaire Mme Claire Balbeura admise sur un poste au Centre National de la Fonction Publique Territoriale en septembre 2016.

_ M. B. Boulze a reçu le titre honorifique de Maire Honoraire au titre de 3 mandats dans sa carrière. Le conseil municipal le félicite.

_ Les bornes électriques vont être installées à l'entrée au jardin du couvent par le SDET en septembre octobre : pour un coût de 500 euros par an.

_ M. B. Villaret présente le pré diagnostic énergétique sur les bâtiments municipaux effectué par la DDT qu'il tient à notre disposition. Le musée de l'outillage aux Barrières a un coût élevé en énergie, la salle Caraven Cachin a un bilan qui n'est pas catastrophique.

TOUR DE TABLE

_ M. O. Lecomte demande des nouvelles des travaux sur le local du comité des fêtes : M. Y. Géraud précise qu'il reste à faire des travaux d'électricité et d'eau. Il s'en occupe.

En ce qui concerne l'installation du cabanon pour la fête du village, les travaux seront faits pour qu'il soit en place dès le 13 juillet (regard pour les toilettes).

_ Mme M. Brunwasser demande si nous avons reçu les devis pour le toit du presbytère. M. B. Miramond les a reçus et propose de faire la demande de subvention (dossier LEADER+ Région + Département).

_ M. R. Balaran informe que les travaux des vestiaires du foot sont terminés et ont été financés par la CC. Il faut également s'occuper de l'achat des jeux pour le jardin du couvent. Mme R. Added s'en charge.

_ M. Y. Séguignes informe que le site internet est en état de fonctionner. Le comité doit encore y travailler pour y insérer du contenu. Les membres du comité ont bénéficié de deux stages de formation.

_ M. Y. Raymond rappelle le vernissage de l'exposition d'Annette Cunnac « Le Pays Salvagnacois en Lumière » le dimanche 03 juillet avec un pot sous la halle de la Mairie.

La séance est levée par M. le Maire à 0h30

